



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 20707

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur une question de concurrence déloyale entre des entreprises françaises de transport routier et des entreprises étrangères, situées en Europe. Au moment où des accusations lourdes d'emploi illégal, fraude fiscale et corruption pèsent aujourd'hui sur une entreprise de transport allemande et que de nombreux patrons français, en attente d'une harmonisation sociale européenne, dénoncent vigoureusement, depuis plusieurs années, des pratiques douteuses de délocalisation ou de détournement de charges sociales. Il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer si ce dossier constitue une priorité de l'action gouvernementale. Il le remercie de lui préciser également à quelle échéance les règles européennes doivent être harmonisées.

Texte de la réponse

La mise en place, au 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient, au moins pour partie, à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20707

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4936

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8026